

PARIS CENTRE

Relevé de décision suite au retour d'expérience de la rue aux écoles Fauconnier du 5 février dernier :

Le contexte local ne semble aujourd'hui pas mûr pour une fermeture pérenne et/ou sur des plages horaires trop étendues des barrières mises en place.

Le tissu local est riche en entreprises et petits commerces qui génèrent un flux de livraisons relativement important. Par ailleurs, suite à la création de l'école polyvalente Ave Maria Fauconnier, l'entrée de l'établissement a vocation à être déplacée côté rue de l'Avé Maria. Ainsi, ni les parents d'élèves ni la direction de l'école n'ont exprimé le souhait fort, à ce jour, de se saisir de ce dispositif pour mettre en place une fermeture de la barrière aux horaires d'entrée et de sortie des classes.

Au vu des échanges lors du retour d'expérience et des usages constatés sur site durant le mois d'expérimentation, la Mairie de Paris Centre ne souhaite pas intensifier la fermeture de la rue Fauconnier par barrières. Ces dernières seront laissées sur site en position ouvertes (cadenacées) afin de permettre d'organiser des événements type « rues aux enfants » et dans l'attente d'une éventuelle prise en main par la communauté scolaire du dispositif. La rue Fauconnier restera une aire piétonne réservée à la seule desserte locale (riverains et commerçants), l'arrêt reste ainsi réglementairement autorisé dans la limite d'une demi-heure (avec usage d'un disque horaire). Par ailleurs, la révision du plan de circulation du secteur sera engagée rapidement avec des premiers ateliers au printemps 2021 dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier » et pourra permettre de proposer l'inversion de la rue du Figuier pour réduire le trafic opportuniste.

La Mairie de Paris Centre se tient à la disposition de la communauté scolaire si elle souhaite s'engager sur une fermeture des barrières aux horaires d'entrée et de sortie des classes et/ou organiser un événement nécessitant la fermeture des barrières.

À titre d'information concernant le dispositif des rues aux écoles, la Mairie de Paris Centre a demandé aux services de voirie une uniformisation de la signalétique sur toutes les rues aux écoles de Paris Centre. Ainsi, outre les panneaux d'aire piétonne réglementaire, un panneau « circulation interdite sauf desserte locale » sera implanté en dessous de ceux-ci pour la bonne compréhension du statut des voies. Par ailleurs, des panneaux d'information spécifiques « rue aux écoles » seront implantés sur les barrières présentes dans les rues concernées. Des bandes réfléchissantes seront également apposées dessus pour assurer leur visibilité la nuit.